



Soutien aux projets collectifs et interprofessionnels dans le domaine du livre

[modalités]

LES OBJECTIFS

Ce dispositif vise à favoriser la coopération de plusieurs acteurs/actrices œuvrant majoritairement dans le champ du livre et de la lecture. On appelle coopération le rapprochement de plusieurs acteurs/actrices avec leurs missions et compétences spécifiques sur un projet commun, à travers une mise en commun de moyens en ingénierie et en budget. Cette coopération peut prendre la forme de projets ponctuels, ou de groupements plus pérennes dans le cadre de collectifs ou de structures juridiques adaptés à la réalisation des projets.

L'objectif du soutien aux projets collectifs et interprofessionnels est d'encourager les actions de coopération et expérimentations visant à :

- Accompagner la transition écologique et les différentes mutations de la chaîne du livre.
- Valoriser la filière du livre et la création sur le territoire néo-aquitain.
- Développer la connaissance interprofessionnelle entre les maillons de l'écosystème du livre et les acteurs/actrices œuvrant sur le territoire.
- Favoriser la professionnalisation et le développement des compétences des acteurs/actrices de la filière.
- Renforcer durablement la place de la création littéraire et graphique dans les projets territoriaux portés par les acteurs/actrices de l'économie du livre.

La description du projet devra souligner le caractère novateur de la démarche ou des outils produits, la dynamisation de la filière et la professionnalisation de ses acteurs et actrices grâce au dispositif coopératif mis en œuvre.

Contrat de filière 2025-2027

Dates de dépôts et liens vers les formulaires en ligne sur

<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/animation-du-contrat-de-filiere>

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 33, 40, 47, 64

Contactez **Marion Colin, Margaux Maillard ou Jean-Marc Robert**

marion.colin@alca-nouvelle-aquitaine.fr

margaux.maillard@alca-nouvelle-aquitaine.fr

jean-marc.robert@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux – Méca – 5 parvis Corto-Maltese – CS 81993 – 33088 Bordeaux cedex

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 19, 23, 24, 87

Contactez **Lucas Breuil ou Cécile Duteil**

Lucas.breuil@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Cecile.duteil@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Limoges - 24, rue Donzelot - 87000 Limoges

05 55 77 48 38

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 16, 17, 79, 86

Contactez **Emmanuelle Lavoix ou Sylvia Loiseau**

Emmanuelle.lavoix@alca-nouvelle-aquitaine.fr

sylvia.loiseau@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Poitiers - 62, rue Jean-Jaurès - 86000 Poitiers

05 49 88 80 05

LES BÉNÉFICIAIRES

Les projets collectifs et interprofessionnels sont des projets conçus et portés par plusieurs acteurs et actrices de l'écosystème du livre :

- ◆ Auteurs/autrices, illustrateurs/illustratrices, traducteurs/traductrices...
- ◆ Libraires
- ◆ Éditeurs/éditrices
- ◆ Organismes/organisatrices de manifestations littéraires
- ◆ Diffuseurs et distributeurs/distributrices
- ◆ Imprimeurs/imprimeuses
- ◆ Agents/agentes d'auteurs/autrices
- ◆ Correcteurs/correctrices

Les champs d'intervention peuvent concerner tout ou partie de l'écosystème du livre : création, production, publication, promotion, médiation, actions culturelles, communication, logistique...

CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE NON- ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles les projets qui proposent :

1) Une coopération entre plusieurs acteurs/actrices de l'écosystème du livre :

- ◆ 2 acteurs/actrices a minima, dont l'un au moins est installé en Nouvelle-Aquitaine.
- ◆ Répondant aux objectifs précisés ci-dessus.
- ◆ En fonction de la nature du projet et de la structuration administrative de la coopération, l'aide pourra être accordée :
 - o À l'un des acteurs/actrices portant le projet, et s'engageant pour les différentes parties de la coopération.
 - o À une structure ad hoc créée pour le portage du projet (groupement d'entreprises, association, collectif...).
 - o À une structure œuvrant dans le champ de la coopération des acteurs/actrices du livre (association de professionnels/professionnelles...).

2) Des actions entrant dans les champs suivants (liste non exhaustive)

- ◆ Actions partagées de valorisation, de médiation et de diffusion du livre.
- ◆ Outils partagés de promotion et de communication.
- ◆ Actions visant à réduire et à évaluer les impacts environnementaux de la filière.
- ◆ Actions visant à sensibiliser et former les acteurs/actrices aux enjeux environnementaux et aux enjeux RSO / RSE, et à développer les bonnes pratiques.
- ◆ Actions de coopération visant à améliorer l'efficacité des pratiques et des procédures au sein de l'écosystème du livre.
- ◆ Actions visant à assurer une présence plus forte de la création dans les territoires.
- ◆ ...

LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

- ◆ L'aide doit être sollicitée avant la réalisation de l'opération dans le cadre d'un projet dont l'effet levier est démontré, dans la limite d'un dépôt par an par structure.
- ◆ Les projets devront répondre aux critères d'éligibilité et aux objectifs listés ci-dessous. Les dossiers sont instruits conjointement par la DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Centre national du Livre, la Région Nouvelle-Aquitaine et ALCA Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des comités d'examen mis en place pour le contrat de filière Livre.
- ◆ La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. En effet, les commissions conservent un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec les axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire ou encore l'intérêt régional du projet.
- ◆ **Critères d'appréciation :**
 - Adéquation du projet aux objectifs définis ci-dessus ;

- Nombre et diversité des acteurs porteurs du projet, représentativité des différents maillons de la chaîne du livre, favorisation de la connaissance et de l'action interprofessionnelles ;
- Caractère novateur ;
- Capacité de duplication et de transformation de la filière ;
- Qualité et faisabilité du projet présenté et de sa construction ;
- Création de liens inédits au territoire ou prise en compte de territoires disposant de peu d'infrastructures dans le secteur du livre.

FINANCEMENT ET VERSEMENT DE L'AIDE

Montant attribuable :

◆ **L'aide maximale cumulée entre les différents postes est de 15 000 €, dans la limite de 70 % du coût global du projet.**

◆ Les dépenses éligibles incluent toutes celles qui participent directement à la réalisation du projet : les salaires et charges, les frais de déplacement, les achats et locations divers, les droits d'auteurs, les dépenses de fonctionnement et de communication, l'achat de matériel, la réalisation de travaux...

**

Clause d'engagement consécutif à l'obtention d'une aide

La mention « avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'État - DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Centre national du livre » et l'apposition des logos sera faite sur tous les supports de communication, imprimés ou numériques.

La structure s'engage à informer ALCA Nouvelle-Aquitaine ainsi que l'État – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre national du livre de toute inauguration ou événement spécifique lié au projet soutenu.

La structure bénéficiaire s'engage à informer ALCA ainsi que l'Etat – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre national du livre de tout report ou difficulté rencontrés dans la mise en œuvre du projet.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

La constitution des dossiers de demande d'aide au titre du contrat de filière Livre en Nouvelle-Aquitaine est dématérialisée. La demande se fait en ligne sur la plateforme Limesurvey.

Votre dossier est suivi par un binôme Vie littéraire / Economie du livre, les référents sont en fonction de votre département.

1 – Complétez le formulaire de demande d'aide

Ce formulaire regroupe les éléments nécessaires à la connaissance des structures porteuses du projet ; il permet ensuite de présenter votre projet. Vous pouvez à tout moment interrompre votre démarche en ligne et revenir plus tard compléter le formulaire.

2 – Pièces à joindre

En fin de formulaire, vous devez joindre plusieurs documents et pièces justificatives. Nous vous conseillons de préparer et mettre en forme (signature, scans, pdf...) ces documents à l'avance :

Le projet

- **3 lettres de saisine motivées**, adressées respectivement à la présidence du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, à la direction des Affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine et à la présidence du Centre national du livre ;
- **une lettre de motivation** rédigée par chaque acteur ou actrice engagé au projet ;
- une **présentation du projet** de coopération et des partenaires ;
- un **calendrier prévisionnel** de réalisation du projet ;
- un **budget prévisionnel** du projet selon le modèle fourni, incluant obligatoirement les devis, le cas échéant ;
- à fournir selon votre profession :
 - Pour les auteurs et autrices : votre **bibliographie complète** et la copie de votre **dernier contrat à compte d'éditeur**
 - Pour les maisons d'édition : un exemple de **contrat d'édition** et un de **reddition de comptes**
 - Pour les librairies : votre **liasse fiscale**
- tout document que vous jugerez utile à l'instruction de la demande.
- une **attestation sur l'honneur** certifiant de l'exactitude des renseignements indiqués dans le dossier et attestant de la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme demandeur.

Pièces administratives

- Pour les associations :
 - statuts actualisés ;
 - liste des membres du Bureau et du Conseil d'administration (datée sur papier à en-tête) ;
 - copie de la déclaration en Préfecture ou insertion au Journal Officiel (création et modification éventuelle) ;
 - Situation SIREN
 - les derniers éléments financiers approuvés (bilan financier, compte de résultat détaillé) ;
- Pour les sociétés :
 - un extrait de KBis **de moins de trois mois** ;
 - les derniers éléments financiers approuvés (bilan financier, compte de résultat détaillé) ;
- Pour les collectivités et établissements publics :
 - copie de la délibération adoptant le projet et intégrant la demande d'aide aux partenaires publics.

Tout dossier incomplet sera ajourné.

L'inexactitude des renseignements portés sur ce dossier conduira à l'ajournement de la demande. Pendant l'instruction du dossier, toute modification inhérente au projet devra nous être signalée dans les meilleurs délais.

Traitement et confidentialité des données

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé ou non par ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex, représentée par Bruno Boutleux en sa qualité de président. Seule ALCA Nouvelle-Aquitaine est destinataire de vos informations personnelles. Celles-ci, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais transmises à un tiers, nonobstant les sous-traitants auxquels ALCA Nouvelle-Aquitaine fait appel. Ni ALCA Nouvelle-Aquitaine, ni l'un de ses sous-traitants, ne procèdent à la commercialisation de ces données personnelles.

Vos Informations Personnelles sont conservées par ALCA Nouvelle-Aquitaine pendant 3 ans afin d'exercer les activités concernées, sauf demande de fermeture de compte et d'exercice de votre droit à l'oubli – et dans le respect et la limite des obligations légales de conservation de document relatives à ces activités.

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 nous vous rappelons que vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes.

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un email à : info@alca-nouvelle-aquitaine.fr ou d'adresser un courrier à l'adresse suivante : ALCA Nouvelle-Aquitaine, La MÉCA, 5 parvis Corto Maltese, CS 81993, 33088 Bordeaux cedex.

TRANSMISSION ET DÉPÔT DU DOSSIER

Une fois le formulaire de demande complété et les pièces complémentaires chargées, vous validez votre demande qui est automatiquement transférée à ALCA Nouvelle-Aquitaine qui transmet le dossier complet aux services instructeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et du Centre national du livre.